

CAFÉ LITTÉRAIRE

Appel à projets pour la programmation culturelle

Cahier des charges et informations complémentaires



INDEX

1	CONTEXTE ET DÉMARCHE	3
2	CONCEPT CULTUREL.....	3
2.1	Lieu et bâtiment	3
2.2	Définition et rôle du Café littéraire	4
2.3	Rôle de la Bibliothèque municipale	4
2.4	Objectifs et missions	5
3	CAHIER DES CHARGES	5
3.1	Exploitation.....	5
3.2	Programmation culturelle et types d'activités.....	5
3.3	Critères pour la programmation.....	6
3.4	Exigences de collaboration	6
4	CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	7
4.1	Documents à fournir et délai de candidature	8
4.2	Visite.....	8
4.3	Critères de sélection	8
4.4	Jury.....	8
5	MODALITÉS PRATIQUES ET ADMINISTRATIVES	9
5.1	Durée	9
5.2	Financement.....	9
5.3	Convention	9
6	CALENDRIER INTENTIONNEL	9

Adresse postale

Hôtel de Ville
Rue du Lac 2
1800 Vevey

Secrétariat (tous les jours de 8h30 à 12h00)

T. 021 925 34 24
culture@vevey.ch
www.culturevevey.ch

Nos bureaux

Rue du Conseil 8
1800 Vevey

1 CONTEXTE ET DÉMARCHE

Depuis son ouverture en 2007, le Café littéraire, attenant à la Bibliothèque municipale de la Ville de Vevey, a pour vocation d'accueillir un programme culturel annuel d'activités littéraires au sens large. Le Café littéraire est un établissement où cohabitent les activités d'un café-restaurant doublé d'un café culturel, et d'une bibliothèque publique.

À la suite du retrait de l'association *Ekphrasis*, en charge de la programmation culturelle littéraire depuis 2014, l'organisation du volet culturel du Café littéraire est mise au concours.

La Ville de Vevey, par l'intermédiaire de son Service de la culture, remet aujourd'hui au concours la gestion des activités culturelles du Café littéraire et souhaite offrir la possibilité à une nouvelle association culturelle veveysanne de proposer et assurer une programmation culturelle annuelle dans l'enceinte du Café littéraire, en étroite collaboration avec les activités de la Bibliothèque municipale attenante.

Le Service de la culture de la Ville de Vevey est l'interlocuteur privilégié des artistes, associations, institutions et fondations qui œuvrent dans le domaine de l'art, de la création et des manifestations culturelles. La Bibliothèque municipale de Vevey est l'une des trois institutions culturelles communales rattachées au Service de la culture. La programmation culturelle du Café littéraire répond ainsi aux exigences et missions définies par la politique culturelle de la Ville de Vevey.

Berceau d'une scène littéraire vivante, Vevey se distingue par la présence de plusieurs maisons d'édition – dont les Éditions de l'Aire depuis 1992 et Hélice Hélas Éditeur depuis 2011 –, de plusieurs librairies indépendantes et d'événements réguliers autour de la littérature, tels que le Festival de littérature jeunesse ou encore la récente création de la Maison suisse de la poésie. Ville d'accueil d'écrivains de renom, elle a notamment hébergé Henryk Sienkiewicz, prix Nobel de littérature en 1905, et vu défiler des figures majeures comme Victor Hugo, Jean-Jacques Rousseau ou Fiodor Dostoïevski. Aujourd'hui encore, Vevey demeure un lieu de résidence et de création pour de nombreuses autrices et auteurs, de la poésie à la bande dessinée en passant par le roman.

2 CONCEPT CULTUREL

2.1 Lieu et bâtiment

Le Café littéraire se situe dans le bâtiment de la Bibliothèque municipale, au Quai Perdonnet 33, 1800 Vevey. Sa surface approximative est de 113 m² et comprend : une zone bar de 29 m², une zone café sud de 68 m², un dépôt de 16 m² et des locaux en communs avec la Bibliothèque de 25 m². La terrasse est divisée en deux parties, l'une située devant le Café littéraire et l'autre devant la Bibliothèque municipale. La capacité d'accueil est d'env. 65 places à l'intérieur, 80 en terrasse (été seulement).

Adresse postale
Hôtel de Ville
Rue du Lac 2
1800 Vevey

Secrétariat (tous les jours de 8h30 à 12h00)
T. 021 925 34 24
culture@vevey.ch
www.culturevevey.ch

Nos bureaux
Rue du Conseil 8
1800 Vevey

L'exploitation commerciale du Café littéraire est assurée par l'exploitant actuel (restaurateur) au bénéfice d'un bail à loyer conclu entre la gérance de la Ville de Vevey et le locataire.



Terrasse du Café littéraire avec les vitrines PictoBello, 2025 © Céline Michel

2.2 Définition et rôle du Café littéraire

Par « café littéraire » est entendu un lieu, ouvert à toutes et tous, dédié à la rencontre, au partage et à l'échange autour de la littérature, de la lecture et de l'écriture.

Étroitement lié à la Bibliothèque municipale, il remplit des missions complémentaires : favoriser la lecture, valoriser la création littéraire locale, organiser des activités culturelles (lectures, débats, expositions, performances, dédicaces, etc.) permettant les rencontres et les échanges entre amateurs et professionnels, offrir une vitrine des événements culturels veveysans. Pensé comme un espace ouvert et accueillant, propice à l'installation durable et à la convivialité, le Café littéraire contribue activement à la démocratisation de la lecture et de l'écriture, bien au-delà du modèle classique d'un simple café ou restaurant.

2.3 Rôle de la Bibliothèque municipale

La Bibliothèque municipale est l'une des quatre institutions culturelles communales. Son public est majoritairement veveysan et régional. Outre la tâche bien connue du prêt, la Bibliothèque propose un programme de médiation culturelle permettant d'accueillir tous les publics et globalement de démocratiser l'accès aux savoirs et à la culture. Depuis 2014, le travail de l'équipe en place a permis à l'institution de devenir un véritable lieu de vie, de discussion, de partage et de création de lien social. En 2023, la Bibliothèque est devenue entièrement gratuite, intégrant le mouvement « Fine Free Library » : l'inscription et les frais de retard ont été abolis dans un objectif large d'accès à la culture. Les efforts menés depuis de nombreuses années pour

Adresse postale

Hôtel de Ville
Rue du Lac 2
1800 Vevey

Secrétariat (tous les jours de 8h30 à 12h00)

T. 021 925 34 24
culture@vevey.ch
www.culturevevey.ch

Nos bureaux

Rue du Conseil 8
1800 Vevey

développer l'accessibilité de la Bibliothèque auprès de la population veveysanne portent aujourd'hui leurs fruits.

En 2023, la Bibliothèque municipale de Vevey a obtenu le label Culture inclusive de Pro Infirmis. Son programme culturel annuel s'axe chaque année autour d'une ou plusieurs thématiques et offre quelques 95 activités gratuites : journées et soirées spéciales, concerts, spectacles, ateliers pour petits et grands.

2.4 Objectifs et missions

Outre offrir un lieu de restauration convivial, avec une gastronomie de terroir et de saison, le Café littéraire a une vocation culturelle centrée sur la littérature.

Ses missions culturelles, portées par l'association programmatrice et soutenues par l'exploitant, sont :

- Promouvoir la lecture, l'écriture, l'édition et les rencontres littéraires ;
- Offrir un espace culturel de rencontre et d'échange agréable, convivial et bienveillant, ouvert à toutes et tous ;
- Créer une atmosphère favorisant la lecture où les livres sont mis en évidence et la lectrice et le lecteur placés au centre ;
- S'insérer dans le tissu culturel local et mettre en valeur l'activité littéraire locale ;
- Créer du lien social et favoriser la diversité culturelle ;
- Permettre des expériences alliant plaisirs de la table et découvertes culturelles ;
- Déployer une programmation culturelle en complémentarité et en relation étroite avec le programme annuel d'activités de la Bibliothèque municipale.

3 CAHIER DES CHARGES

3.1 Exploitation

L'exploitation commerciale est assurée par la société Café littéraire SARL, détentrice du bail à loyer pour l'usage des locaux.

L'exploitant garantit la mise à disposition de ses espaces et l'adaptation de son service pour les besoins des activités culturelles de l'association programmatrice et de la Bibliothèque municipale. L'exploitant se présente comme un partenaire impliqué dans la mise en œuvre de la programmation littéraire du café.

Ses responsabilités vis-à-vis de la programmation culturelle seront définies dans une convention tripartite établie par la Ville de Vevey.

3.2 Programmation culturelle et types d'activités

La programmation littéraire et culturelle du Café littéraire englobe une variété d'activités : lectures publiques, ateliers d'écriture, rencontres avec des auteurs, tables rondes et conférences, performances littéraires et musicales, expositions, clubs de lecture. La programmation peut croiser les disciplines artistiques pour imaginer et proposer des expériences variées autour du livre.

Les activités du programme culturel du café s'adressent aux publics suivants :

Adresse postale

Hôtel de Ville
Rue du Lac 2
1800 Vevey

Secrétariat (tous les jours de 8h30 à 12h00)

T. 021 925 34 24
culture@vevey.ch
www.culturevevey.ch

Nos bureaux

Rue du Conseil 8
1800 Vevey

- Clientèle du café
- Usagers et usagères de la Bibliothèque municipale
- Familles
- Jeunes
- Seniors
- Professionnels et professionnelles de la littérature
- Amateurs et amatrices de littérature
- Toute personne intéressée

Les activités sont réparties sur l'année et ont lieu en semaine comme en week-end. La programmation annuelle compte entre 30 et 40 activités proposées selon les critères définis ci-après, au paragraphe 3.3.

La programmation culturelle du Café littéraire tient compte de la programmation annuelle de la Bibliothèque municipale afin de faciliter la coordination et l'organisation des activités de chaque lieu.

Elle favorise en outre les collaborations avec les acteurs locaux de la littérature et les événements culturels annuels de la Ville tels que la Fête de la danse, Foodculture days, la Biennale Images Vevey ou encore le festival de dessin PictoBello.

3.3 Critères pour la programmation

La programmation culturelle littéraire devra répondre aux critères suivants :

- Proposer une programmation gratuite et accessible, créative et variée, compatible avec un lieu de restauration ;
- Initier des rencontres entre littérature et gastronomie, dans un esprit de collaboration réciproque entre le pôle restaurant et le pôle espace culturel ;
- Implémenter un programme en bonne complémentarité et en coordination avec la programmation de la Bibliothèque municipale ;
- Endosser les valeurs et la philosophie du lieu ;
- Favoriser la diversité des publics visés (intergénérationnel, multiculturel) ;
- Garantir une fréquence régulière des événements pour un total de 30 à 40 activités par année, réparties de façon équilibrée sur les jours de semaine (privilégier le mardi et mercredi), dont un maximum de 10 événements sur des soirs de week-end ;
- Tenir compte des enjeux de participation culturelle (accessibilité, inclusivité) et de durabilité ;
- Favoriser les collaborations avec le tissu local : maisons d'édition, événements culturels annuels permettant de tisser des ponts entre la littérature et d'autres disciplines artistiques.

3.4 Exigences de collaboration

L'association programmatrice devra tenir compte des engagements suivants vis-à-vis de l'exploitant Café littéraire SARL :

Adresse postale
Hôtel de Ville
Rue du Lac 2
1800 Vevey

Secrétariat (tous les jours de 8h30 à 12h00)
T. 021 925 34 24
culture@vevey.ch
www.culturevevey.ch

Nos bureaux
Rue du Conseil 8
1800 Vevey

- Rencontrer régulièrement l'exploitant du Café et entretenir la collaboration afin de favoriser les échanges d'idées et garantir la bonne préparation et coordination en amont des activités programmées ;
- Élaborer la programmation des activités en dialogue avec l'exploitant du Café, imaginer des formats favorisant des synergies avec le pôle restauration ;
- Faciliter l'exploitation du Café en respectant les locaux et les horaires d'ouverture ;
- Faciliter la bonne collaboration et coordination avec l'exploitant du Café en transmettant le calendrier des activités et les besoins spécifiques à chaque événement suffisamment à l'avance ;
- Permettre un service minimal à l'exploitant du Café pendant les soirées lectures et performances qui nécessitent un cadre « silencieux » ;
- Limiter les activités nécessitant un cadre « silencieux » à un maximum de 10 soirées par année, pour une durée ne dépassant pas 1h de service « silencieux » par événement ;
- Respecter la capacité d'accueil du lieu : 65 personnes max. (65 places assises) ;
- Respecter les normes sanitaires et sécuritaires ;
- Ne pas stocker de matériel dans les espaces dédiés à la restauration.

Ainsi que vis-à-vis de la Bibliothèque municipale :

- Faciliter les activités proposées par la Bibliothèque municipale et entretenir un dialogue et une collaboration avec celle-ci lors de l'élaboration du programme culturel du café.

Afin de faciliter en retour l'organisation des activités culturelles de l'association programmatrice, l'exploitant Café littéraire SARL tiendra compte des engagements suivants :

- Rencontrer régulièrement l'association programmatrice et entretenir la collaboration afin de favoriser les échanges d'idées, et garantir la bonne préparation et coordination en amont des activités proposées ;
- Permettre l'accueil et l'organisation de 30 à 40 activités culturelles et littéraires réparties sur l'année, entre des jours de semaine et de week-end ;
- Mettre à disposition ses espaces et adapter son service pour les besoins des activités culturelles de l'association programmatrice et de la Bibliothèque municipale ;
- Porter l'identité culturelle et littéraire du café et assurer la bonne communication du programme d'activités culturelles auprès du personnel du café et de la clientèle ;
- Adapter le service pendant les soirées lectures et performances qui le nécessitent (max. 10 soirées avec un cadre « silencieux » par année).

4 CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à projets s'adresse aux associations culturelles à but non lucratif dont le siège est à Vevey, composées de professionnelles et professionnels actives et actifs à Vevey. Il peut s'agir d'une association nouvellement constituée ou d'une association existante dont les activités s'inscrivent dans le domaine de la littérature.

Adresse postale
Hôtel de Ville
Rue du Lac 2
1800 Vevey

Secrétariat (tous les jours de 8h30 à 12h00)
T. 021 925 34 24
culture@vevey.ch
www.culturevevey.ch

Nos bureaux
Rue du Conseil 8
1800 Vevey

4.1 Documents à fournir et délai de candidature

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre un dossier de candidature comprenant les documents suivants :

- Lettre de motivation ;
- Description des intentions de programmation littéraire, des grandes lignes du concept culturel proposé et le nombre et type d'événements publics proposés ;
- Présentation de l'association candidate (missions, statuts, CV, expériences, etc.) ;
- Calendrier intentionnel de programmation et description des activités ;
- Budget prévisionnel et plan de financement ;
- Formulaire de candidature rempli et signé.

Le délai de dépôt des dossiers est **au 15 novembre 2026**.

Les dossiers sont à envoyer sous forme de PDF par e-mail à culture@vevey.ch.

Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Service de la culture de la Ville de Vevey
Hôtel-de-Ville
Rue du lac 2
1800 Vevey

4.2 Visite

Si nécessaire et sur demande, une visite pourra être organisée.

4.3 Critères de sélection

L'évaluation des candidatures et la sélection tiendra compte des critères suivants :

- Adéquation du projet avec le cahier des charges ;
- Pertinence, clarté et faisabilité du projet ;
- Qualité et pertinence artistique de la programmation ;
- Complémentarité avec les activités de la Bibliothèque et compatibilité avec le pôle restauration du café ;
- Professionnalisme et expérience des candidates et candidats en lien avec la littérature, la programmation et l'organisation d'événements culturels ;
- Réalisme du budget et du plan de financement ;
- Intégration du projet dans le tissu culturel local.

4.4 Jury

Le jury de sélection sera composé de représentantes et représentants du Service de la culture et de la Bibliothèque municipale ainsi que d'expertes et d'experts du domaine culturel et plus spécifiquement de la littérature.

Le jury analysera l'ensemble des dossiers, et procédera à une sélection. La candidature sélectionnée sera proposée à la Municipalité.

Les décisions du jury et de la Municipalité ne sont pas sujettes à recours et il n'y a pas de voie de recours contre celles-ci. De ce fait, les candidates et candidats s'engagent à n'effectuer aucun recours, ni action à l'encontre de la Ville de Vevey.

5 MODALITÉS PRATIQUES ET ADMINISTRATIVES

5.1 Durée

Début de programmation estimé : 1^{er} mars 2027

Période d'exploitation : saisonnière ou année civile

Le mandat de programmation culturelle est limité à 5 années civiles, soit jusqu'en 2031, date d'échéance du bail à loyer.

5.2 Financement

Le lieu et les conditions d'accueil pour les activités programmées par l'association programmatrice sont mis à disposition par l'exploitant du Café littéraire qui met tout en œuvre pour que celles-ci se déroulent dans les meilleures conditions.

Une subvention annuelle de CHF 8'000.- sera allouée à l'association bénéficiaire par le Service de la culture de la Ville de Vevey pour les frais de programmation artistique, sous réserve des attributions légales et budgétaires des autorités compétentes de la Commune. Ce financement ne représentant pas le budget global (estimé à environ CHF 30'000.- par année hors salaires) devra être complété par une recherche de fonds et des ressources extérieures (subventions cantonales et fédérales, dons, partenariats, etc.).

L'association devra en outre fournir chaque année les documents comptables (comptes et rapport de révision des comptes) ainsi qu'un rapport d'activité.

5.3 Convention

Une convention de droit administratif tripartite sera établie afin de régler les relations entre les différentes parties et garantir le respect du cahier des charges présenté au point 3 du présent appel à candidatures. La durée de la convention est prévue pour une durée de cinq années. En cas de litige et d'interprétation, la Convention fait foi.

6 CALENDRIER INTENTIONNEL

Lancement de l'appel à candidatures : 1^{er} octobre 2026

Délai d'envoi des dossiers de candidatures : 15 novembre 2026

Examen des candidatures par le jury et éventuelles auditions des candidates et candidats : fin novembre 2026

Validation municipale et communication de la candidature retenue : décembre-janvier 2027

Début de programmation estimé : printemps 2027

Contact :

- Questions liées à l'appel à projets : Service de la culture, culture@vevey.ch,
021 925 34 24

Vevey, 30 septembre 2026

Adresse postale
Hôtel de Ville
Rue du Lac 2
1800 Vevey

Secrétariat (tous les jours de 8h30 à 12h00)
T. 021 925 34 24
culture@vevey.ch
www.culturevevey.ch

Nos bureaux
Rue du Conseil 8
1800 Vevey